



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'agglomération est construit en différents loppement est esquissée. Des mesures permettant d'atteindre cette vision sont proposées.

Quelques exemples phares :

MOBILITÉ DOUCE

L'agglomération a de grands potentiels pour aug-menter la part des mobilités douces dans les dépla-cements. Mais la sécurité des usagers est parfois insuffisante et le développement d'axes forts dédiés aux mobilités douces manque. Des axes de mobilités permettraient d'offrir des alternatives de qualité aux trajets quotidiens. Il est possible de profiter des potentiels de reconversion de plusieurs secteurs afin de favoriser de tels axes.

industriel et les « 915 m de bonheur » le long de la forêt de Bouleyres seront des axes forts dédiés aux piétons et cyclistes.

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION

Les communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et **Vuadens** constituent l'agglomération Mobul.

L'agglomération définit une vision commune pour les thèmes urbanisme, mobilité, paysage et nature, environnement. Cette vision se traduit sur le terrain par des mesures (nouvel arrêt de bus, voie de mobilité douce, allée arborisée). Une partie de celles-ci sont cofinancées par la confédération.

En 2007, un projet d'agglomération de première génération a débouché sur une série de mesures qui sont progressivement mises en place et cofinancées à hauteur d'environ neuf millions.

Par exemple, cela a permis le développement du réseau de bus Mobul, le réaménagement de la rue de Gruyères à Bulle ou le réaménagement du centre du village du Pâquier.

Cette année, Mobul a décidé d'élaborer un projet d'agglomération de troisième génération. Celui-ci intervient dans un contexte de croissance démographique rapide, provoquant une forte pression foncière et une multiplication des projets de constructions. Le besoin d'un accompagnement infrastructurel et qualitatif du développement urbain est important. En particulier, le développement des réseaux de transports publics et de mobilité douce ainsi qu'une proposition pertinente pour la valorisation des espaces publics (notamment des espaces verts) à l'intérieur du tissu bâti et à l'extérieur, sont des éléments majeurs qui ont poussé à élaborer un nouveau projet.

LE PLAN DIRECTEUR D'AGGLOMÉRATION

Le projet d'agglomération n'a pas de force légale. Il s'agit d'un outil permettant aux communes concernées de passer un contrat avec la confédération concernant le financement des mesures.

Afin de rendre le projet contraignant pour les autorités et d'en asseoir sa légitimité, la loi prévoit qu'un projet d'agglomération devienne un plan directeur d'agglo-

Le nouveau projet d'agglomération nécessite donc une révision du plan directeur d'agglomération. C'est ce dossier qui est mis en consultation publique.

LA CONSULTATION PUBLIQUE

Du 20 mai au 19 juillet 2016, tout le monde peut émettre ses observations ou propositions motivées aux communes de Mobul ou à la préfecture. Un questionnaire en ligne est également disponible sur le site www.mobul.ch

L'ensemble des observations et réponses aux questionnaires sera traité par Mobul. Les décisions et éventuelles adaptations du projet seront alors renseignées.

SUITE DU PROJET

Le plan directeur d'agglomération sera soumis à l'adoption de l'Assemblée des délégués de Mobul en octobre 2016, puis soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Enfin, en décembre 2016 le projet d'agglomération de troisième génération sera soumis à la Confédération.

URBANISATION

dans l'agglomération sont suffisantes à long terme. Il n'est donc pas nécessaire d'étendre la zone à bâtir destinée à l'habitat. Au contraire, il est possible de la réduire ponctuellement. Le projet fixe un périmètre d'urbanisation hors duquel aucun projet urbain destiné à l'habitat ne devrait être développé et identifie des secteurs sans densification.

• Chaque commune doit évaluer le contenu de son PAL (notamment le plan d'affectation des zones)

PAYSAGE ET NATURE

L'agglomération est au cœur d'un paysage fortement agricole. Pourtant, le sentiment d'un éloignement des «urbains» du monde agricole est partagé. En favorisant l'agriculture de proximité et des espaces de contact entre l'agricole et l'urbain, il est possible de rapprocher à nouveau ces deux mondes. Les parcs agricoles sont des espaces propices à une agriculture de proximité privilégiant de nouveaux usages comme la participation aux tâches, des éléments didactiques, ou de l'intégration sociale.

Mesure

pour accueillir un parc agro-urbain.

AGENDA

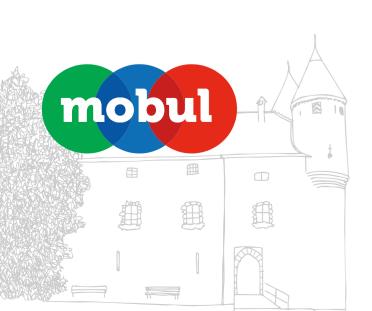
20 mai 2016 début de la consultation publique

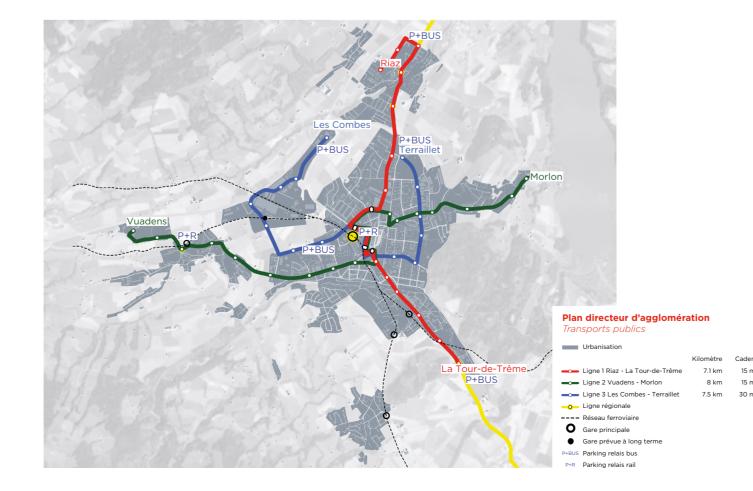
(duree 2mois)

23 juin 2016 19h30 présentation publique à l'Hôtel de ville de Bulle



PA3 D'AGGLOMÉRATION DE TROISIÈME GÉNÉRATION





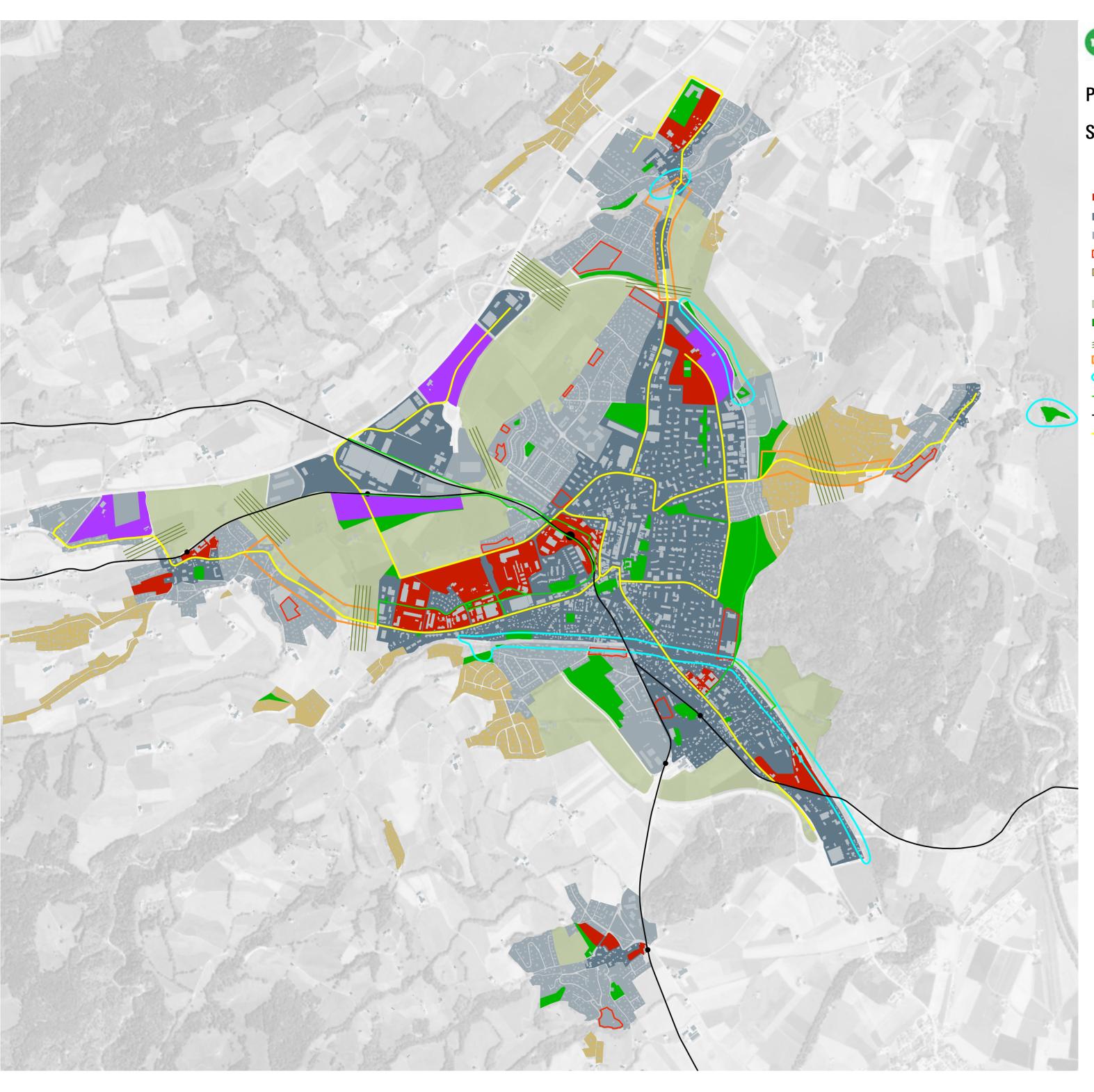
TRANSPORTS PUBLICS

La part d'utilisateurs de la voiture augmente parallèlement à l'augmentation des usagers des transports publics. A terme, le réseau routier ne peut pas accueillir l'ensemble des voitures sans fortement péjorer la qualité de vie et la circulation. Le renforcement de l'offre de transports publics desservant l'agglomération offrira une alternative efficace au transport individuel modesserte et la priorisation des lignes de bus.

Mesure

- Les lignes 1 et 2 passent à une cadence de 15 minutes.







PLAN DIRECTEUR D'AGGLOMERATION SYNTHÈSE ILLUSTRATIVE



Plan non liant La zone à bâtir ne figure pas sur ce plan

